

## Fiche 7    Détails du processus d'élaboration et de mise en œuvre d'un dispositif de dialogue territorial (concertation)

Une situation de départ à l'origine de la demande ou de la proposition : Injonction réglementaire, nécessité relative à un problème identifié, volonté politique, opportunité d'un projet...

Etapes	Enjeux	Contenus - Activités à réaliser	Indicateurs de sortie d'étape
<p><b>Recueil et analyse d'une demande</b></p> <p>Ou bien Présentation / mise en discussion d'une proposition</p>	<p><b>Contractualisation d'une commande</b></p>	<p><b>Entretien auprès du commanditaire pour Identifier : (ou bien pour partager)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le sujet et périmètre de travail</li> <li>- Les résultats attendus, les motivations</li> <li>- les parties prenantes à mobiliser</li> <li>- la nature du dispositif à mettre en place : concertation ou consultation</li> <li>- La valorisation des résultats : quelle place dans le processus de décision</li> <li>- Les conditions de réalisation (échéances, souhaits, contraintes, historique...)</li> </ul> <p><b>Rédaction d'une proposition d'intervention</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Reformulation de la demande, des résultats attendus et de leur valorisation</li> <li>- Présentation des principes d'intervention</li> <li>- Présentation de la démarche envisagée : les différentes étapes de travail (objectifs, contenus indicatifs), la nature des livrables la répartition des rôles avec le demandeur, les échéances.</li> <li>- Proposition financière</li> <li>- Références</li> </ul>	<p>Une proposition d'intervention rédigée et validée</p>

<b>Conception et lancement du dispositif</b>	<b>Validation du dispositif par le commanditaire</b> <b>Mobilisation des parties prenantes</b>	<b>Rappel, approfondissement et validation avec le commanditaire du cadre général du dispositif</b> Résultats attendus – objet – périmètre – place dans le processus de décision – repérage précis des parties prenantes à mobiliser – échéances – mise en place d’une instance de décision (comité de pilotage) Organisations des entretiens préalables.	La fiche « questions principales » renseignée et validée par le commanditaire Les parties prenantes identifiées et positionnées dans le processus participatif L’organisation des entretiens préalables est calée.
		<b>Réaliser le diagnostic initial</b> , rencontrer les parties prenantes, réalisation des entretiens préalables vérifier la faisabilité de la démarche de concertation et identifier les principales préoccupations, attentes et contraintes des acteurs concernés.	Synthèse des entretiens rédigée, préconisations formulées pour l’organisation du dispositif : sujets, conditions à réunir.
		<b>Concevoir le dispositif :</b> Formuler les sujets du dialogue Créer les instances de dialogue, fonction, composition, animation Déterminer le calendrier de travail, le nombre de réunions, leur durée, leur rythme, la progression, les dates et les horaires Définir les modalités du lien avec les experts, la population, les autres programmes en cours, ... Mettre en place l’équipe d’animation Définir la logistique : les lieux, les moyens à mobiliser, les procédures de contact et de relance avec les participants...	Documents de présentation du dispositif rédigés Schéma, chronogramme...
		<b>Soumettre le projet de dispositif pour validation</b> au commanditaire et au comité de pilotage <b>Réunion publique</b> avec l’ensemble des acteurs identifiés pour participer au processus de concertation, pour leur présenter la démarche et s’assurer de leur participation aux groupes de concertation envisagés.	Démarche validée et rendu publique Instances de travail composées Calendrier et sujets de travail validés

Etapas	Enjeux	Contenus - Activités à réaliser	Indicateurs de sortie d'étape
<b>Mise en œuvre du dispositif - Animation du travail collectif</b>	la production de propositions dans lesquelles les parties prenantes se reconnaissent et en lien avec les objectifs définis au départ	<p><b>Animation des groupes de concertation</b> Ils co-construisent diagnostic et propositions dans le cadre d'un dialogue</p> <p><b>Mise en place des liens</b> avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les programmes en cours : articulation, complémentarité, cohérence...</li> <li>- Les experts : analyse de la situation, recueil des savoirs locaux, études complémentaires.</li> <li>- La population ou les populations : information, consultation</li> </ul> <p><b>Régulation du dispositif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Repérer les dysfonctionnements, les points faibles de la mise en œuvre, alerter le comité de pilotage, proposer des ajustements.</li> <li>- Accompagnement du comité de pilotage, qui valide le dispositif, le diagnostic et les propositions</li> </ul> <p><b>Rédaction des accords</b></p>	Des propositions (ex. un plan d'action prévisionnel) validées par les parties prenantes <i>et mises en forme. Traduites par les techniciens.</i>
<b>Présentation des accords Accompagnement du processus de prise de décision</b>	La reconnaissance et la valorisation du travail produit  L'accompagnement du processus de décision	<p><b>Présentation des résultats du travail aux décideurs</b>            Retour sur la démarche de concertation auprès du comité de pilotage et présentation des résultats            La décision de mise en œuvre relève de l'instance légitime : conseil municipal, conseil communautaire, bureau du syndicat... et ne relève donc pas des instances de concertation.</p> <p><b>Communication aux participants des décisions prises</b>            Le processus de prise de décision doit être transparent</p> <p><b>Evaluation du dispositif</b>  <i>Suivi des actions</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Identification et mobilisation des opérateurs, des équipes projets</i></li> <li>- <i>Poursuite du dialogue</i></li> </ul>	Des propositions adoptées par les décideurs <i>Des opérateurs identifiés pour chaque action</i>